

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021 A 18 H 30

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis au Foyer rural, sous la présidence de Monsieur SAUGET Gérard, Maire, conformément aux convocations qui leur ont été adressées le onze mars deux mil vingt et un.

Maison médicale : Vote du Compte administratif 2020 : Résultat 2020 : Excédent de 8.518,06 €. Section de fonctionnement : Excédent de 19.277,48 €, section d'investissement : Déficit de 10.759,42 €.

Vote du Compte de Gestion 2020 : Les résultats de 2019 ont bien été repris par le Receveur et que ce dernier a effectué toutes les opérations du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Vote de l'affectation des résultats 2020 au budget 2021 : L'excédent de clôture de fonctionnement 2020 de 19.277,48 € sera affecté en recettes de fonctionnement pour 8.518,06 € et en recettes d'investissement pour 10.759,42 €. Le déficit de clôture d'investissement 2020 de 10.759,42 € sera affecté entièrement en dépenses d'investissement.

Vote du Budget primitif 2021 : Le budget primitif 2021 pour la maison médicale est de 72.953,26 € en recettes et en dépenses : 43.465,90 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 29.487,36 € en dépenses et recettes d'investissement.

Assainissement : Vote du Compte administratif 2020 : Résultat 2020 : Excédent de 243.731,16 €. Section d'exploitation : Excédent de 164.667,47 €, section d'investissement : Excédent de 79.063,69 €.

Vote du Compte de Gestion 2020 : Les résultats de 2019 ont bien été repris par le Receveur et que ce dernier a effectué toutes les opérations du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Vote de l'affectation des résultats 2020 au budget 2021 : L'excédent de clôture d'exploitation 2020 de 164.667,47 € sera affecté entièrement en recettes d'exploitation ; l'excédent de clôture d'investissement 2020 de 76.599,41 € sera affecté entièrement en recettes d'investissement et les restes à réaliser de l'investissement seront reportés : en dépenses pour 41.550,42 € et en recettes pour 44.014,70 €.

Vote du Budget primitif 2021 : Le budget primitif 2021 pour le service d'assainissement est de 517.521,67 € en recettes et en dépenses : 184.609,57 € en dépenses et recettes d'exploitation et 332.912,10 € en dépenses et recettes d'investissement.

Amortissement des biens dont le montant est inférieur à 2 000€ : Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de mettre un amortissement des biens sur un an pour des montants inférieurs à 2 000 €.

Budget communal : Vote du Compte administratif 2020 : Résultat 2020 : Excédent de 384.796,30 €. Section de fonctionnement : Excédent de 361.956,83 €, Section d'investissement : Excédent de 22.839,47 €.

Vote du Compte de Gestion 2020 : Les résultats de 2019 ont bien été repris par le Receveur et que ce dernier a effectué toutes les opérations du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Vote de l'affectation des résultats 2020 au budget 2021 : L'excédent de la section de fonctionnement 2020 de 361.956,83 euros sera entièrement affecté en recettes à la section de fonctionnement du budget 2021, l'excédent de la section d'investissement 2020 de 18.705,47 euros sera entièrement affecté en recettes à la section d'investissement du budget 2021 et les restes à réaliser seront reportés en dépenses d'investissement pour 62.000,00 euros et en recettes d'investissement pour 66.134,00 euros du budget 2021.

Fixation des taux des deux taxes directes pour 2021 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux et vote pour 2021 les taux d'imposition suivants : la taxe sur le foncier bâti : 16,15 % à laquelle on ajoute la taxe départementale de 16,21% soit 32,36% et la taxe sur le foncier non bâti : 46,12 %

Vote du Budget primitif 2021 : Le budget primitif 2021 pour la commune pour 1.510.702,60 euros en recettes et en dépenses : 1.126.134,19 euros en dépenses et recettes de fonctionnement et 384.568,41 euros en dépenses et recettes d'investissement.

Pellevoisin, le 22/03/2021.

Le Président,